



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2025

SAINT-MANDÉ

Tous mobilisés pour une ville durable !



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO



Collecte des ordures ménagères

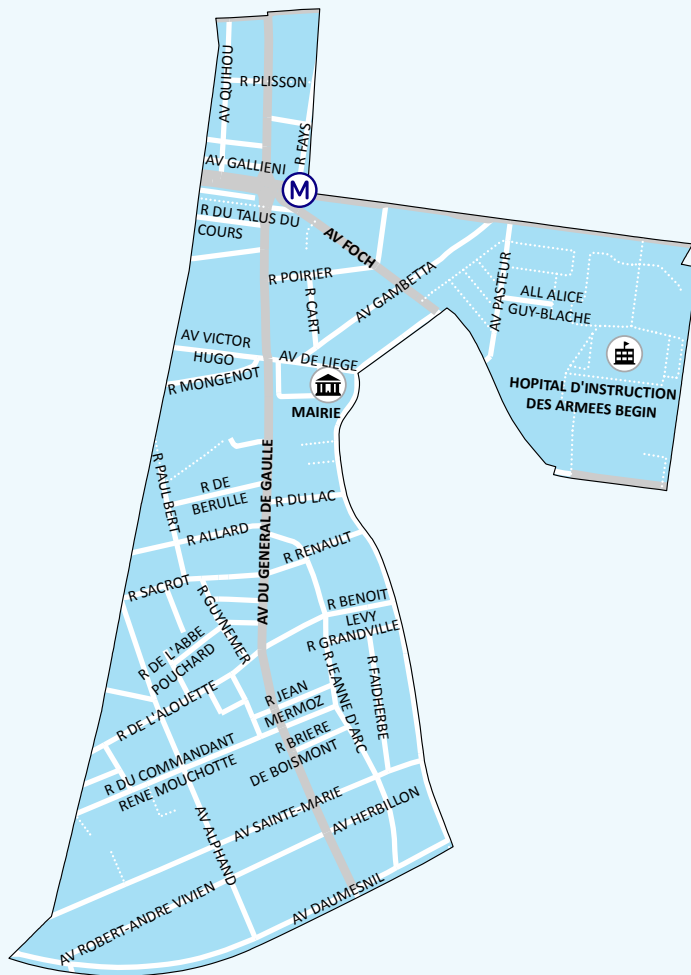
BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Les bacs doivent être sortis **pour 18h30** le jour de la collecte.



Lundi soir
Mercredi soir
Vendredi soir



Collecte des emballages et papiers

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

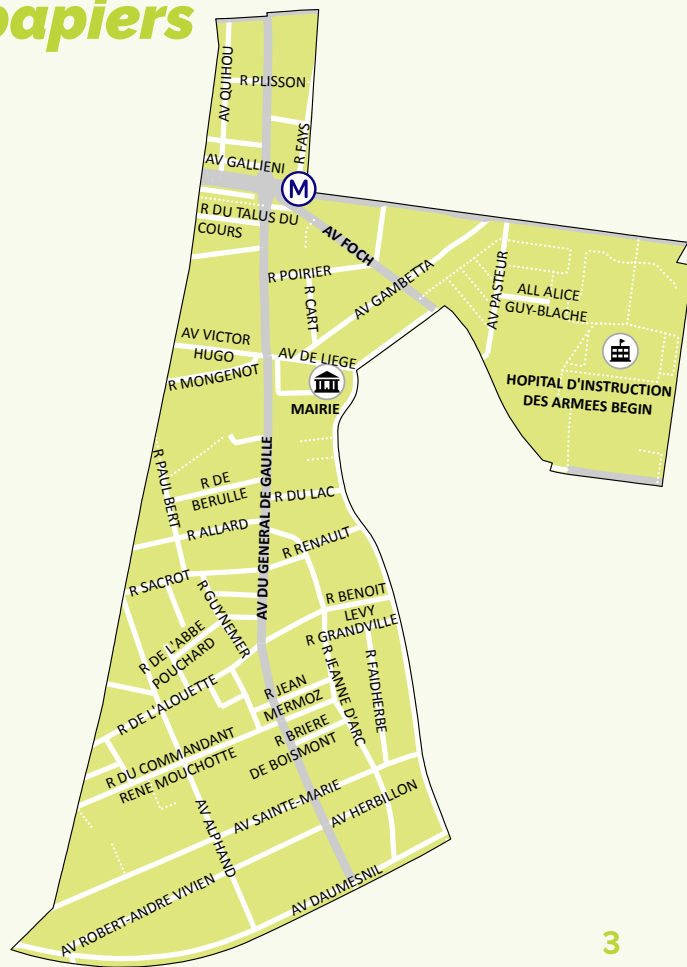
Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !
Vous pouvez déposer tous vos emballages en papier, carton, métal et plastique dans le bac jaune.
Les bacs doivent être sortis **pour 18h30 le jour de la collecte**.



Jeudi soir



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Collecte des emballages en verre

BAC VERT : EMBALLAGES EN VERRE

La collecte des emballages en verre est effectuée **une semaine sur deux, le mardi**, suivant votre **secteur**.
Les bacs doivent être sortis **avant 10h le jour de la collecte**.



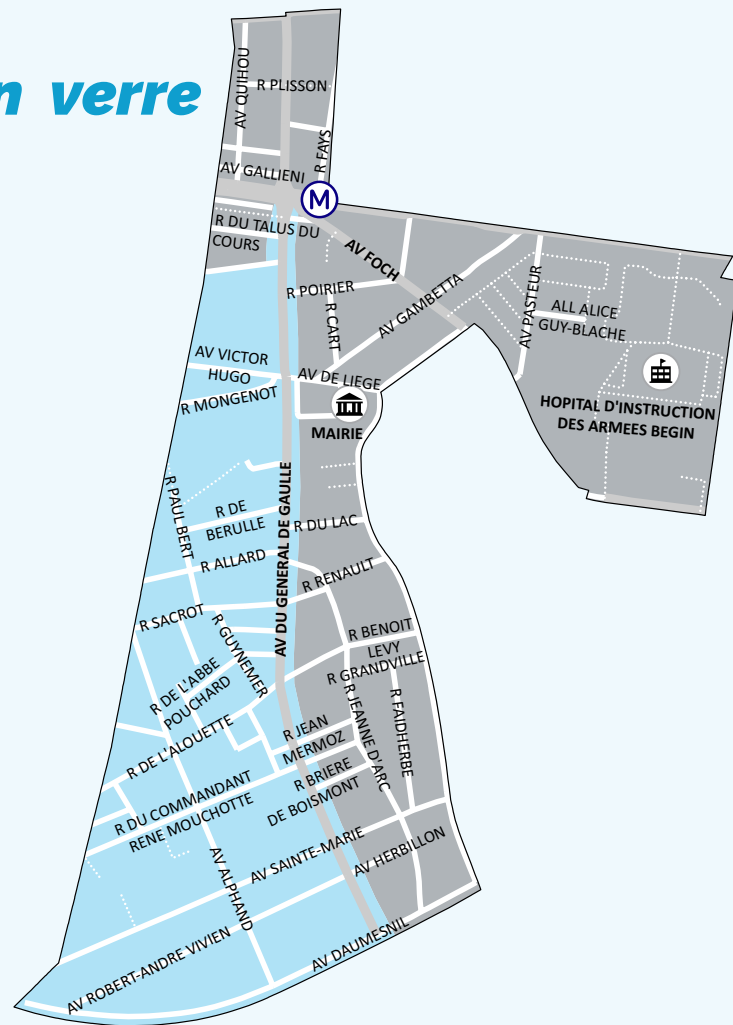
Mardi
Semaine impaire



Mardi
Semaine paire



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Collecte des déchets alimentaires

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos déchets alimentaires peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau auprès des services techniques de la Ville situés au **10 place Charles Digeon**, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h le vendredi, ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement au **01 48 71 59 13** ou par mail à

environnement@pemb.fr



Déchets
alimentaires



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bioseau ?
Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Comment bien trier vos déchets ?

BAC VERT : EMBALLAGES EN VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé



Un doute ?
Scannez-moi !

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques

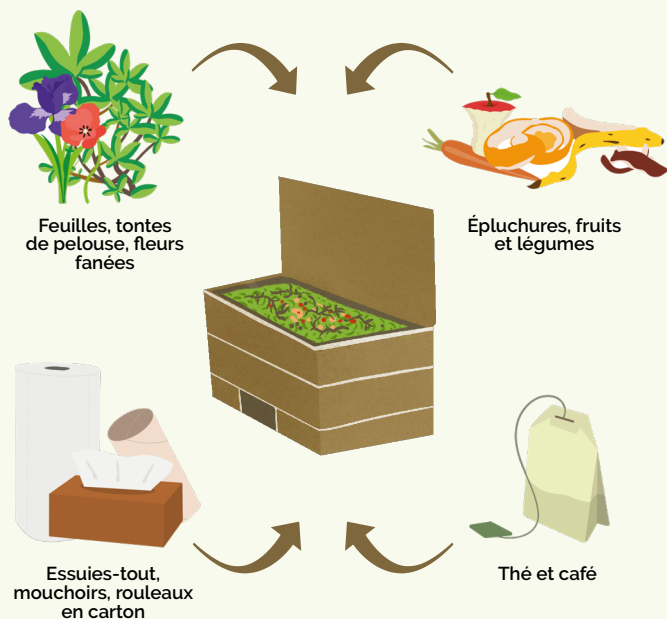


Pas de vêtements

COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

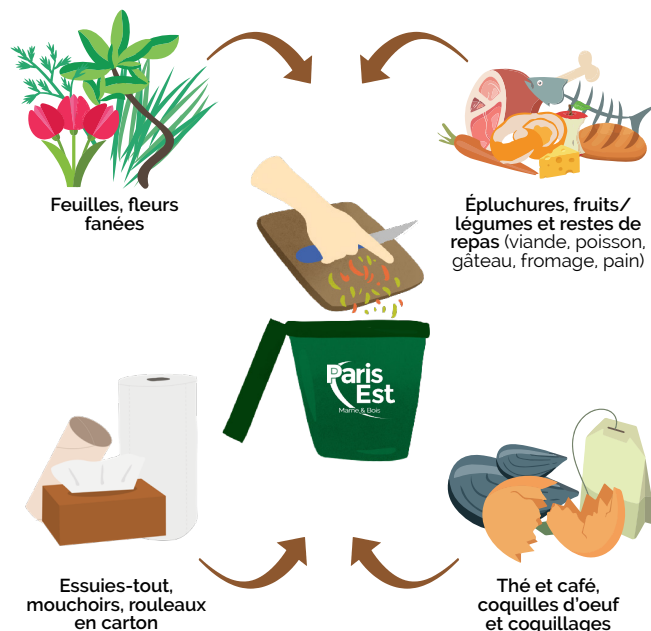
Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à compost@pemb.fr



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez déposer vos **déchets alimentaires** à tout moment dans les PAV, grâce à un bioseau. Ce dernier est disponible auprès des **services techniques de la Ville situés au 10 place Charles Digeon**, ou bien en effectuant une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement** réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Ce qu'il reste après
avoir fait le tri

La démarche zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez

à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements,
vous pouvez scanner le QR Code
ou écrire à zerodechet@pemb.fr



Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

La démarche réparation et réemploi

Le Territoire Paris Est Marne & Bois a ouvert sa ressourcerie intercommunale, sur l'écosite de Port de Bonneuil-sur-Marne en janvier 2024.

Elle gère :

- La collecte d'objets en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation en réemploi, ou sinon recyclage.
- La valorisation par le tri, contrôle, nettoyage en vue de leur redonner de la valeur.
- La revente directe à faible prix
- La sensibilisation à l'environnement auprès de tous les citoyens.

Retrouvez toutes les informations pratiques d'accès, modalités de dons, catégories d'objets acceptés/ refusés, via le lien suivant :

<https://ressourcerie.pemb.fr> !



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Autres acteurs du réemploi et de la réparation :

Pour trouver un acteur du don ou du réemploi au plus proche de chez vous, consultez la page web dédiée.

Longue vie aux objets !



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à les réparer ou les réemployer (cf. page 10 pour plus de détails).

L'enlèvement de vos encombrants se fait via **ClicRDV** sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre intercollecteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



Déchets électriques et électroniques

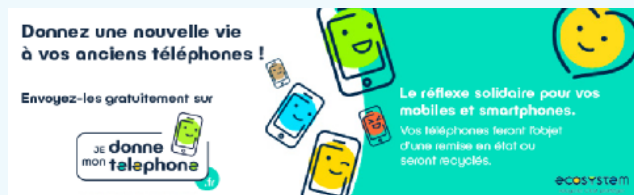
Des collectes à domicile pour les gros appareils électroménagers sont nouvellement accessibles aux habitants de Paris Est Marne & Bois, grâce au dispositif **Jedonnemonelectromenager.fr**, mené en partenariat avec Ecosystem.

La prise de rendez-vous se fait via le lien suivant : <https://www.jedonnemonelectromenager.fr>

Vous avez un ou plusieurs téléphones portables inutilisés qui encombrant vos tiroirs ? Vous avez la possibilité de faire un geste solidaire et environnemental grâce au dispositif **Jedonnemontelephone.fr**, mené en partenariat avec Ecosystem

Pour imprimer une étiquette à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, cliquez-ici :

<https://www.jedonnemontelephone.fr/>



Pensez aux collectes solidaires !

Ecosystem organise 1 à 2 fois par trimestre la **collecte de vos équipements électriques et électroniques**. Il garantit un traitement approprié de vos appareils en assurant la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des DEEE.

Pour connaître le calendrier, les horaires et les points de collecte sur votre commune, rendez-vous sur www.parisestmarnebois.fr et les réseaux sociaux.

ecosystem

Déchèteries mobiles

Votre ville propose **deux déchèteries mobiles**.
Découvrez les déchets acceptés ci-dessous !

i

Les déchèteries mobiles sont accessibles aux particuliers du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 6 mois**.

Vous pouvez y déposer vos objets encombrants, gravats, déchets verts, bois, ferraille, cartons, DEEE et déchets toxiques hors déchets amiantés.



Encombrants



Gravats



Déchets
verts



Bois



Ferrailles



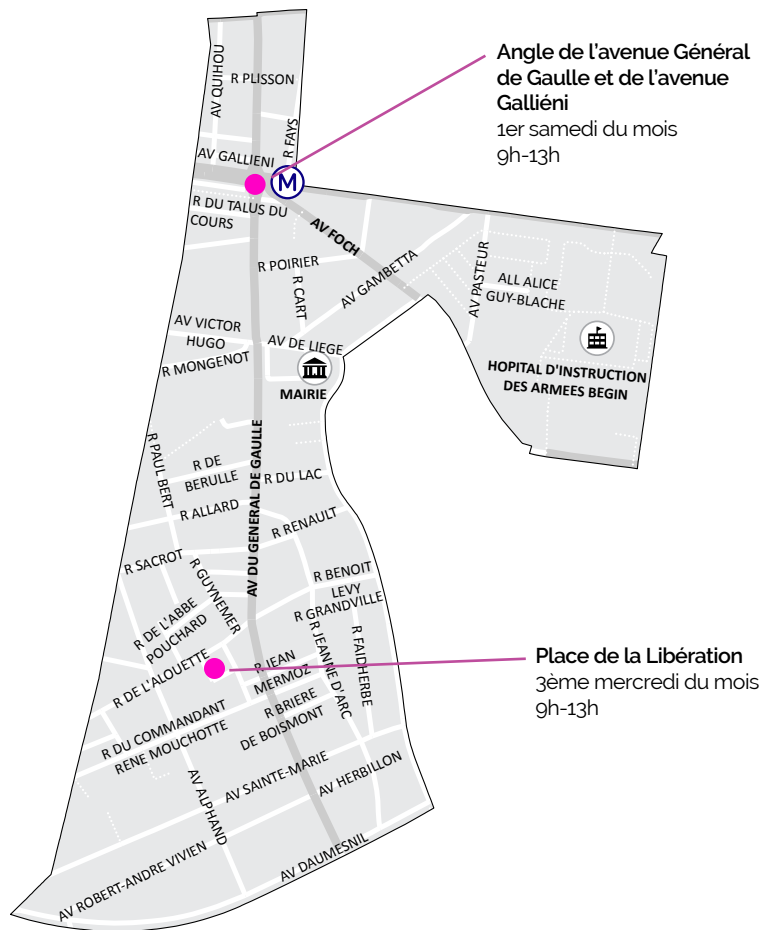
Cartons



DEEE



Déchets
toxiques



Angle de l'avenue Général
de Gaulle et de l'avenue
Galliéni
1er samedi du mois
9h-13h

Place de la Libération
3ème mercredi du mois
9h-13h

Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

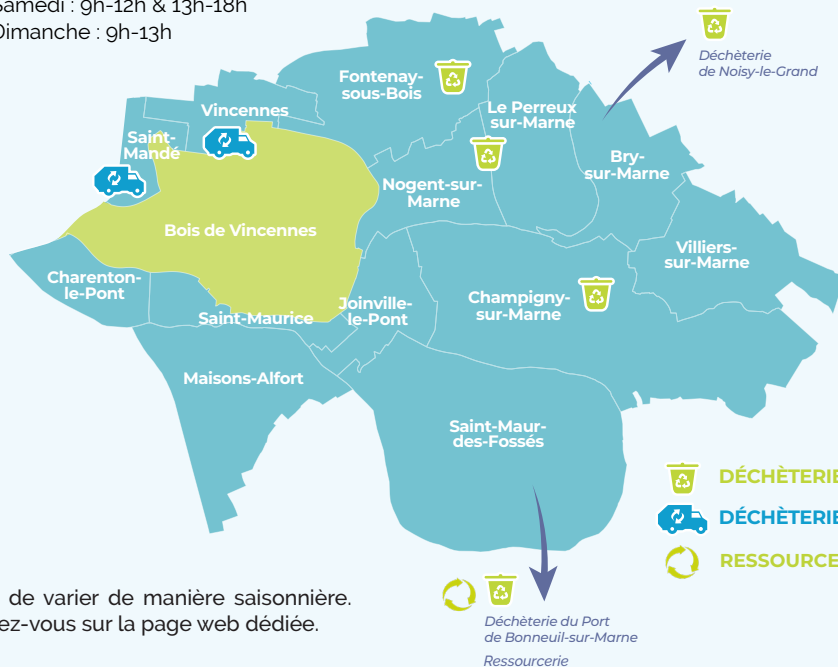
- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h

i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



Les horaires d'ouverture sont susceptibles de varier de manière saisonnière. Pour obtenir l'information la plus à jour rendez-vous sur la page web dédiée.



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr